



Conjoint est il héritier réservataire

Par **domi1133**, le **22/05/2015** à **09:09**

Bonjour,
Je souhaiterai savoir si le conjoint est un héritier réservataire. Petite précision c'est un remariage
Monsieur:deux enfants de son premier mariage
Madame:pas d'enfant.
je ne sais pas si la précision modifie la loi?
Par avance merci pour vos réponses et pour tout ce que vous faites

Par **aguesseau**, le **22/05/2015** à **10:04**

bjr,
le conjoint survivant n'est héritier réservataire qu'en l'absence d'enfant du conjoint décédé.

Par **domi1133**, le **22/05/2015** à **14:04**

bonjour,
Justement c'est là que j'ai je mal
Reprenons avec des faits
Madame meurt avant monsieur c'est un héritier réservataire puisque madame n'a pas d'enfant.
Monsieur meurt avant madame je ne suis pas héritier réservataire
C'est bien cela?
Dans ce cas même si on se marie avec un contrat de séparation de bien et que l'on fasse un testament (Nous voulons que nos patrimoines aillent dans nos familles respectives) je ne peux pas tout léguer à ma famille(soeur, frère,neveu). Je dois lui léguer 25% de mon patrimoine?
J'ai du mal avec ça
merci pour vos réponses